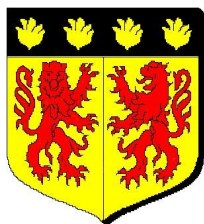


# BULLETIN MUNICIPAL

## DE REQUISTA

N°6



Chers administrés,

Compte tenu de la date de parution de ce nouveau bulletin permettez-moi tout d'abord de vous adresser **mes vœux les plus sincères** pour l'année 2018. Je vous souhaite la meilleure santé possible et la réalisation de vos projets.

Les pages qui suivent vous informent des travaux déjà effectués sur votre commune et de ceux à venir.

### SOMMAIRE

<i>P 2 : Finances - Associations</i>
<i>P 3 : Sport</i>
<i>P 4 et 5 : Circulation - Stationnement - Sécurité</i>
<i>P 6 : Accessibilité</i>
<i>P 7 : Voirie</i>
<i>P 8, 9, 10 et 11 : Bâtiment, construction et entretien</i>
<i>P 12, 13 et 14 : Embellissement, propreté bourg et villages</i>
<i>P 15 : Ecoles - Décharges sauvages</i>
<i>P 16 : Animations - Infos pratiques</i>

La **réhabilitation du centre bourg** par l'implantation de la **Maison de Santé Pluridisciplinaire**, la construction de la **résidence pavillonnaire adaptée senior**, la réalisation du **parking central** et l'aménagement de l'**espace cinéma**, sera finalisée dans le courant de l'année **2019**.

La rénovation et le réaménagement des **avenues de Rodez et de la Vallée du Tarn** ainsi que la sécurisation piétonne de ces voies seront débutées et achevées en **2018**.

Les travaux **d'isolation de la halle**, place de la poste, vont rendre cet emplacement plus confortable pour abriter le marché du samedi matin et d'autres manifestations festives.

L'offre d'hébergement se matérialise par l'**aménagement d'un lotissement de 22 lots** terminé au printemps prochain.

Face à l'**augmentation spectaculaire des délits et des incivilités** dans la ville (37% de plus qu'en 2015) la municipalité soucieuse de votre sécurité a doté le bourg d'un **système de vidéo protection** à vocation dissuasive.

**Le budget est particulièrement bien maîtrisé** (pas d'augmentation de la fiscalité ni de recours à l'emprunt) dans cette période difficile de baisse des dotations de l'état.

Comme vous le constatez **REQUISTA change et évolue**. Tout cela est possible grâce l'élaboration de nouveaux projets, l'étalement de leur réalisation dans toute la mandature, la recherche opiniâtre de subventions, et l'optimisation de l'activité des équipes techniques et administratives municipales ainsi que du personnel détaché. Cela nécessite également beaucoup d'énergie et de volonté de la part des élus municipaux.



**Que toutes ces personnes qui mettent leur énergie au service de la commune soient remerciées.**

**Bonne et heureuse année à vous tous !**

**Michel CAUSSE**  
Maire de REQUISTA  
Président de la Communauté de  
Communes du Réquistanais

## COMMISSION DES FINANCES

### **BILAN 2017**

Le **compte administratif** est le **document comptable réel et définitif** sur la gestion financière de la ville. Celui-ci permet d'établir le budget primitif de l'année suivante et ainsi prévoir les divers programmes d'investissements de la commune. Il est **consultable en Mairie** par tout administré.

L'année 2017 se termine et il en résulte que la Mairie de REQUISTA **n'a pas augmenté le taux des taxes** depuis plus de 3 ans malgré une baisse constante et significative de la dotation de l'état, qui, depuis 2013, n'a pas cessé de diminuer, passant de 439 129 € en 2013 à 317 515 € en 2016, soit une diminution cumulée sur les 4 ans de 231 185 €.

Malgré cela et grâce aux divers dossiers de demandes de subventions déposés, la commune réalise **beaucoup d'investissements sans recourir à l'endettement**.

Deux emprunts en cours, contractés par l'ancienne municipalité, ont subi un **réaménagement** nous permettant une diminution des intérêts et ainsi **économiser environ 108 000 €** sur la durée des 12 années restantes. Pour cette année 2017, le total des **investissements** avoisine les **1 100 000 €**.

Notre **défi est double** ; nous devons **rendre attractive notre commune** en réalisant des investissements d'intérêt commun tout en **maintenant le taux d'imposition inchangé** et en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.



## COMMISSION DES ASSOCIATIONS

### **CAPACITÉ DES SALLES**

La municipalité met à la disposition certaines salles communales aux **associations et aux particuliers**. Ainsi, il est bon de rappeler la capacité maximum à recevoir du public lors des diverses manifestations qui peuvent être organisées au cours de l'année.

L'article R. 123-19 du Code de la Construction et de l'Habitation classe les établissements en plusieurs catégories et définit le **nombre maximum de personnes admises**.

Pour des **raisons de sécurité**, il est impératif de **respecter les contenances maximums** indiquées ci-après. En cas de dépassement, la responsabilité personnelle de l'utilisateur se trouverait engagée.

ETABLISSEMENT	CATEGORIE	CAPACITÉ (personnel compris)
Salle de spectacles	3ème	623 personnes
Salle de Sansolles	4ème	272 personnes
Salles des Aînés	4ème	260 personnes
Salle des fêtes de Lebous	4ème	235 personnes
Marché ovin	2 ème	1 400 personnes
Salle omnisport	2ème	813 personnes
Cinéma - Maison pour tous	4ème	220 personnes
Boulodrome	5ème	192 personnes

Un **nouveau règlement intérieur** est en cours d'élaboration et sera notifié dès 2018 à toutes les associations ainsi que de **nouvelles conventions d'utilisations** de ces salles.

# COMMISSION SPORT

## 1/ TERRAIN DE LA FONTBLANCHE ET ROBERT FOURNIER

En raison de la vétusté et de la dangerosité des buts mobiles sur ces deux stades, la commune a fait l'acquisition de 4 paires de buts rabattables, avec les filets spécifiques. Cet investissement se chiffre à 9 111.20 euros TTC, subventionné à hauteur de 40% par la réserve parlementaire du député Arnaud VIALA et par la Communauté des Communes.

Les jeunes de l'USR et du collège pourront ainsi s'adonner à leur sport favori en toute sécurité.



## 2/ SALLE DES SPORTS



Tous les équipements sportifs du gymnase (panneaux basket, buts handball, ...) ont été **déclarés conformes aux normes de sécurité**. Il est rappelé que ce complexe sportif, dans le cadre des transferts de compétence, sera pris en compte dans quelques mois par la **Communauté de communes du Réquistanaï** qui se chargera désormais de son fonctionnement.

## 3/ TERRAIN GASTON PIALAT

Les travaux d'aménagement de l'agrandissement du terrain de rugby sont **terminés**. Après les travaux de terrassement (empierrement avec les gravats de la démolition de l'école Saint Joseph), le reste de l'aménagement a été réalisé par les services techniques afin de limiter les coûts (apport terre végétale, engazonnement, déplacement des buts, changement des pare-filets, prolongement des mains courantes, ...). Ce nouveau terrain, **désormais aux normes**, peut ainsi accueillir les prochaines rencontres de rugby du LSA.



## 4/ TERRAIN DE QUILLES



La clôture du Marché ovin étant très vétuste, les services techniques ont procédé à sa réfection, en la fixant sur un mur en parpaings.

Ce mur a été habillé de **tapis en caoutchouc**, installés par le club local de quilles. De son côté, la municipalité a pris en charge l'**éclairage** de quelques terrains de jeux et la réfection des terrains (sable et nivellement).

# COMMISSION CIRCULATION - STATIONNEMENT - SECURITÉ

## 1/ INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉO PROTECTION

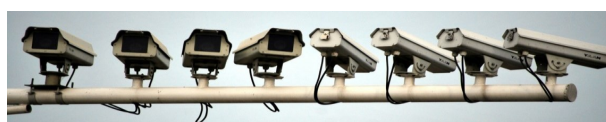


Comment palier aux **nombreuses incivilités** qui empoisonnent la tranquillité des habitants, à l'heure où la délinquance est en **augmentation** constante dans les petites communes, **REQUISTA n'étant**

**pas épargné, en 2016 augmentation de 37% .**

La municipalité a ainsi souhaité **renforcer les moyens de prévention et de sécurité** sur la voie publique communale en mettant en place d'ici l'automne un dispositif de vidéo protection évolutif doté de **12 caméras** fixes de haute précision reliées au sein des locaux de la mairie.

Au travers de cette démarche, la municipalité entend ainsi **lutter plus efficacement** contre certaines formes de troubles à la tranquillité publique et de



Une **réunion publique** de concertation et d'information s'est ainsi tenue le mardi 19 septembre 2017 à 20 h 30 à la Salle de « La Maison pour Tous » à REQUISTA.

La réunion a **rassemblé plus d'une cinquantaine** de Réquistanais, en présence d'une dizaine d'élus autour de M. le Maire, Michel CAUSSE, de Christian GEORGES, adjoint chargé de la sécurité, de l'Adjudant-Chef POIRIER, Référent sûreté du département de l'Aveyron, du gendarme Christophe VERSELLI de la brigade

phénomènes délinquants touchant directement la population, en sécurisant certains espaces particulièrement exposés à de tels actes.

**Un contrôle vidéo continu, de jour comme de nuit, sera ainsi assuré.** En tout état de cause, les images enregistrées ne serviront qu'*a posteriori*, c'est-à-dire que personne ne sera présent devant les écrans de contrôle. **Les images ne pourront être extraites que sur demande de la justice, de la police ou de la gendarmerie** afin d'élucider des faits qui viennent d'avoir lieu.

Comme le prévoit la loi en vigueur (code de la sécurité intérieure), le **stockage** des informations n'excédera pas le **délaï légal** (entre 7 et 30 jours), à l'issue desquels les enregistrements seront **détruits**. Dans le cadre du respect de la vie privée, il sera impossible de visualiser l'intérieur des domiciles privés, l'image des écrans de réception se floutant automatiquement.

locale et de Mr Loïc SIGAUD de la société VISIONAUTE.

Une présentation de cette future installation a été effectuée par M Le Maire, rappelant que ce **système de dissuasion et de protection** avait été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal et avait reçu l'autorisation de la Préfecture et en précisant que le coût de cette vidéo protection s'élevait à **36 436 € HT**.





Les caméras de visualisation seront installées en agglomération de REQUISTA, sur les différents **axes routiers** et aux abords de certaines **places publiques, sites et bâtiments communaux**. A chaque entrée d'agglomération, un panneau informera les automobilistes que la commune est placée sous vidéo-protection.

Après avoir répondu aux différentes interrogations des participants, ceux-ci ont compris qu'il s'agissait d'un **dispositif de protection et non de surveillance**.

## 2/ NOUVELLE SIGNALISATION ROUTIERE

Soucieux de **renforcer la sécurité** aux entrées de l'agglomération, la municipalité a fait l'acquisition de **3 nouveaux radars pédagogiques solaires**. Ils ont été installés par les services techniques Avenue de Millau, Avenue de la Fontblanche et Avenue d'Albi.

De concert avec le Conseil Départemental, à l'issue de la réfection de la chaussée à **L'hôpital Bellegarde**, une nouvelle **signalisation au sol** a été implantée afin de sensibiliser les automobilistes à réduire leur vitesse.



De nouveaux **emplacements de stationnement pour personne à mobilité réduite** ont été implantés et plus particulièrement aux abords de certains lieux ou bâtiments publics (Salle des Aînés, cimetière, etc.....)

A cette occasion, les services techniques ont procédé dans l'agglomération, à la **réfection de la signalisation routière au sol** (peinture) et de différents emplacements de parking.

# COMMISSION ACCESSIBILITÉ

## MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BATIMENTS PUBLICS

La loi du 11 février 2005 prescrit aux collectivités locales de **rendre accessibles**, à tous les types de handicap, tous les bâtiments qui reçoivent du public. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.

L'évolution de la réglementation, s'appliquant ainsi à l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), est dorénavant liée à la **mise en place d'un Agenda d'accessibilité programmé**, sous peine de sanctions administratives.



La municipalité a ainsi sollicité le **Bureau Veritas** afin de réaliser les diagnostics des différents établissements concernés puis la programmation technique et financière en fonction des catégories d'ERP (de 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> catégorie).

La Commune de REQUISTA est propriétaire de **43 établissements recevant du public**, qui doivent être accessibles aux personnes handicapées et qui sont en majeure partie non conformes aux règles d'accessibilité.



D'où la nécessité pour la municipalité de s'inscrire à un agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) transmis à la Préfecture qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité

L'**accessibilité** de ces établissements et de leurs abords **concerne** :

- les cheminements extérieurs ;
- le stationnement des véhicules ;
- les conditions d'accès et d'accueil dans les bâtiments ;
- les circulations horizontales et verticales à l'intérieur des bâtiments ;
- les locaux intérieurs et les sanitaires ouverts au public ;
- les portes, les sas intérieurs et les sorties ;
- les équipements et mobiliers intérieurs et extérieurs susceptibles d'y être installés.

Compte tenu du montant estimé des travaux que représente la mise en accessibilité de tous les bâtiments (**527.600 euros**), il a été réalisé une planification sur **deux périodes de trois ans**, soit six années. La priorité a été donnée aux bâtiments municipaux les plus utilisés et recevant le plus de public tels que les écoles, la Mairie, les salles, etc ..

Les travaux de mise aux normes ont débuté cet automne. De nouvelles places de stationnement pour handicapés ont été réalisées aux abords de certains bâtiments communaux et équipements sportifs (salle des aînés, cinéma, stade Fontblanche, rugby, etc.....)

Les différents accès à la salle des aînés ont été mis aux normes ainsi que celui de la mairie via une **nouvelle porte coulissante**.

Chaque année et ce jusqu'en 2020, divers travaux d'accessibilité seront ainsi réalisés, sachant que des demandes de **dérogations** seront faites pour certaines églises et certains cimetières, dont les travaux de mise en accessibilité apparaissent **disproportionnés, non pertinents et trop onéreux**.

## COMMISSION VOIRIE

### 1/ RÉNOVATION ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE RODEZ ET DE L'AVENUE VALÉE DU TARN

L'état des chaussées sur l'agglomération de REQUISTA atteste assurément d'un vieillissement de la voirie. Ce constat a amené la Municipalité à prévoir la réfection de certaines rues et avenues.



Ainsi des travaux de rénovation ont été initiés par la Municipalité en partenariat avec le Conseil Départemental pour **l'Avenue de Rodez et l'avenue de la Vallée du Tarn** en raison de la vétusté des surfaces de roulement (chaussées déformées, ornières, fissures...) et d'un manque de sécurité pour les véhicules et les piétons circulant dans ces deux secteurs.

S'agissant de routes départementales en traverse d'agglomération (RD 902 et 903), l'entretien de la chaussée de ces deux avenues **incombe ainsi au Département**, les trottoirs restant à la charge de **la commune**, sachant que le maire est chargé de la sécurité et assure la police de la circulation sur ces axes.

### 2/ TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Comme chaque année la municipalité veille à **entretenir les routes** de la commune. Notre réseau routier est convenable et nous veillons à ce qu'il le reste. Nous avons fourni le matériel nécessaire à notre équipe technique (pelle à roue, plaque vibrante, lamier...).

Des trottoirs ont été réalisés **place Paul Gasc** et une deuxième tranche est en cours **avenue de la Fontblanche**. Un caniveau a été bétonné à **St-Julien** et le fossé busé. Les goudronnages effectués sont les suivants :

- Portion de route de **Combecave** vers **Le Calvel**
- Affaissement route de **Sonnac**

Le Jeudi 19 octobre 2017, le Maire Michel CAUSSE et ses adjoints ont ainsi reçu en Mairie, Alain Marc, Vice-Président du Conseil Départemental, chargé des routes et Sébastien DURAND, chef de la subdivision de la Direction des Services techniques routes.

Les futurs aménagements de l'Avenue de Rodez et de la Vallée du Tarn ont été présentés aux élus, tenant compte de **plusieurs critères** tels :

- **Réduire la largeur de la voie** pour lui donner un caractère plus urbain et inciter les usagers à réduire leur vitesse,
- Aménager et sécuriser une **circulation piétonne** sur toute la longueur des 2 projets,
- Organiser les espaces et notamment le **stationnement** devant les équipements sportifs (piscine, gymnase, stades, ...),
- Renforcer et sécuriser la **liaison piétonne** à différents carrefours par la création de plateaux surélevés (ralentisseurs).

A l'occasion de ces réfections, des travaux **d'enfouissements de réseaux** seront réalisés.

Le début de ces travaux est envisagé au cours du **1er trimestre 2018**. Nous restons conscients des perturbations de la circulation qu'engendreront ces différents chantiers.

- Trottoirs côté **Borie de la Croix**
- Rue de **La Planquette**
- Route de **La Devèze**
- Sortie de la route de **Griolles**
- **Impasse de Beauregard**
- Affaissement de **La Framondié**
- Parking à **La Combe**



La **commission des travaux** se tient à votre disposition afin que l'ensemble du territoire soit bien entretenu.

## 1/ ESPACE SAINT-JOSEPH

- Au cours du premier semestre 2017, les bâtiments de l'ancienne Ecole St Joseph ont été démolis pour laisser place à une **nouvelle plateforme de 4 000 M2** environ.



- En attendant le début des travaux de la « future résidence séniors » et du nouveau parking public, une **fresque en trompe l'œil** a été réalisée en septembre (voir page 12).

- Ce nouvel espace accueillera également le **nouveau parking Saint-Joseph de 22 emplacements** avec terrain de boules et espaces verts sur une superficie de 1 500 m2 environ.

Les **travaux commenceront** dès que le gros œuvre des 8 pavillons de la résidence séniors sera terminé.

- Pour la voirie des rues des De Panat et Emilie de Vialars, la réfection se fera à l'issue de la fin des travaux envisageable au **cours du premier semestre 2019**.







La société Sud Massif Central Habitat anciennement Aveyron Logement, en collaboration avec la municipalité, va construire à Réquista sur l'emplacement de l'ancienne école St Joseph **8 logements de type T3 (2 chambres) de plain pied à destination des personnes âgées non dépendantes.**

Dans un premier temps la **commune** a fait l'**acquisition** de l'ancienne école. Puis elle a **démoli** cet édifice dégradé, rempli d'amiante et dont la rénovation était beaucoup trop onéreuse.

Cette démolition a permis de retrouver en centre-ville un **espace structurant**, lumineux avec possibilité de parking, et de libérer du foncier **revendu à SMCH** pour la construction de logements.

Ces 8 logements individuels T3 de plus de 60 m<sup>2</sup> seront entièrement aménagés de placards, de meubles évier et de meubles salles de bains.

Ils comprennent également un cellier intérieur, une place de stationnement privée et deux espaces extérieurs privatifs. Le montant de l'investissement pour la société SHCM s'élève à 890 000 euros. **Les loyers prévisionnels sont de l'ordre de 350 euros mensuels**

Les travaux démarreront en début d'année 2018 pour être livrés en fin d'année.

A la fin des travaux de construction, la commune réalisera l'aménagement du parking public.

Ainsi la construction de ces pavillons et l'aménagement d'un parking sur le site de l'ancienne école St Joseph (bâtiment vide, dégradé, amiante sans valeur architecturale) contribuent, avec l'aménagement déjà réalisé de l'espace cinéma et avec la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à la **réhabilitation du centre bourg.**

**Pour plus de renseignements** sur la location ou une éventuelle réservation, veuillez contacter :

- soit la **Mairie de REQUISTA** au 05 65 74 02 39
- soit La **Société Sud Massif Central Habitat à SAINT-AFFRIQUE** au 05 65 49 20 00.

## 2/ FERMETURE DE LA HALLE COUVERTE

Sous la halle couverte, le pignon (côté pompiers) et le côté jusqu'aux toilettes (face aux établissements Lacan), **vont être fermés**.

Un mur en agglo sera bâti à la même hauteur que celui déjà existant. Sur la partie (côté Lacan), il fera 1 mètre. Des poteaux métalliques ainsi qu'une structure, seront mis en place.



Le dessus des murs sera **fermé par un matériau isolant et translucide** afin de garder un maximum de clarté. Les travaux auront lieu durant l'hiver. Deux entreprises ont été retenues.

Il s'agit des **Constructions Métalliques SOULIÉ de LEDERGUES** pour l'ossature et la fermeture translucide et de l'entreprise **POMAREDE et Fils de REQUISTA**, pour la partie maçonnerie.

Le montant des travaux s'élève à **25 000 euros HT**. Une subvention de **6 000 euros** de la DETR, nous a été allouée pour ce projet. Afin de pouvoir circuler, **2 portails seront réalisés** : un grand de 5 mètres de haut par 5 mètres de large, sur le pignon, ainsi qu'un second plus petit de 3 mètres par 3 mètres, du côté des établissements Lacan.

Dans un second temps, au printemps, des **barrières amovibles seront positionnées** afin de protéger les exposants du marché du samedi matin et d'empêcher les véhicules de traverser au milieu des étalages. Les deux portails permettront une circulation, du parking vers l'extérieur et vice versa.

## 3/ AMENAGEMENT ROUTE DE TREBAS

La route de Trébas est en **travaux**. L'entreprise **Gineste de Cassagnes**, a débuté à la mi-septembre. Son objectif, **refaire les réseaux humides** de cette partie de la ville, qui sont obsolètes et plus aux normes. Le tout à l'égout est aujourd'hui refait et opérationnel dans les délais impartis. De nouvelles boîtes siphonides ont permis de **raccorder toutes les habitations**.

La deuxième tranche est en cours. C'est l'entreprise **SLA**, qui s'occupe **d'enterrer les réseaux secs** (électricité, téléphone et éclairage public).

Nous sommes, pour ce faire, **subventionnés à 70%** par le SIEDA. Les mats d'éclairage public seront remplacés par des nouveaux, moins énergivores. Les piquets et fils électriques et téléphoniques passeront dans des gaines afin de supprimer tout l'aérien.

Par contre, les deux entreprises travaillant à des profondeurs différentes, il n'était pas possible de faire ces travaux en même temps.

La troisième tranche se fera au printemps. L'entreprise **Gineste** reviendra afin de **réaliser les trottoirs de la route de Trébas, jusqu'à la route de Saint Julien**.



## 4/ LAMIER SUR PELLE

La municipalité de Réquista vient de faire l'acquisition d'un lamier qui s'adapte sur la pelle à roue TEREX. Ce nouvel appareil va nous permettre d'élaguer les branches au-dessus de nos routes, afin de les préserver.

Chaque hiver, une **campagne d'élagage sera déterminée** et les propriétaires des parcelles impactées, seront prévenus avant le passage du lamier. Des opérations ponctuelles peuvent être réalisées, il suffira de venir **signaler en Mairie**, les branches ou les arbres qui posent problème.



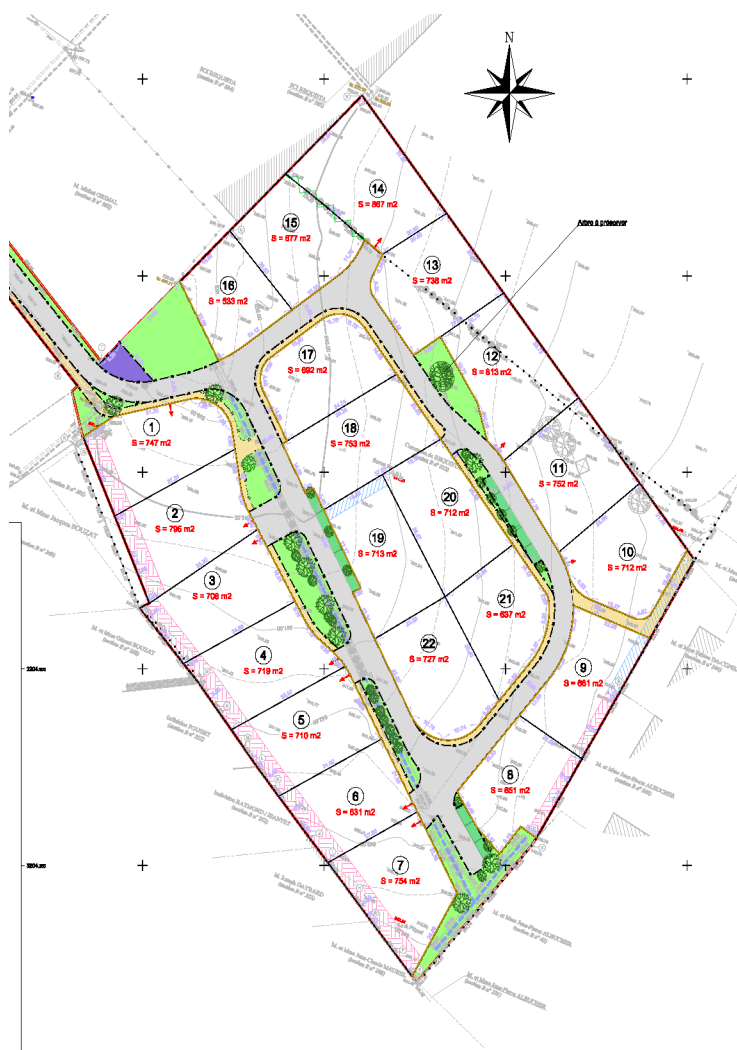
## 5/ LOTISSEMENT DE L'EUROPE

Les travaux du **lotissement de l'Europe** ont commencé début octobre. L'entreprise retenue pour faire l'opération est l'entreprise **Eiffage** de Rodez et la maîtrise d'œuvre est assurée par le **cabinet LBP**.

**Trois élus** s'occupent de suivre l'avancement du projet. Il s'agit de Messieurs Claude AUSTRY, Lucien BONNEVIALLE et Elian BOUZAT. Ils sont à **votre disposition** pour de plus amples renseignements, concernant le lotissement.

Pour mémoire, **22 lots** seront mis à disposition à **partir de début janvier 2018** mais il est possible dès à présent de réserver des lots, veuillez vous rapprocher de la Mairie au 05 65 74 02 39.

Le prix au m<sup>2</sup> TTC est de 30 euros. Les surfaces sont variables allant de 500 à 950 m<sup>2</sup>.



## 1/ FRESQUE EN TROMPE L'OEIL

Depuis 2014, la commune de REQUISTA est engagée dans une démarche de **revitalisation de son centre-ville**.

Ainsi après l'aménagement de l'espace « Cinéma » et la réalisation de la Maison de Santé pluridisciplinaire, la démolition de l'ancienne école Saint Joseph a fait place à un pignon aveugle où sera créé sous peu un nouvel espace urbain arboré (parking) et une future résidence « Séniors »

Parallèlement, la commune a souhaité poursuivre la politique d'aménagement urbain par son **embellissement**, volonté confirmée par plusieurs Réquistannais lors des réunions « Café Citoyen ».

Afin d'apporter un peu plus de gaieté au centre-ville, il a été envisagé d'apposer « **une fresque en trompe l'œil** » sur le pignon de l'espace Saint -Joseph.

Après concertation, le choix de cette œuvre a porté sur un **paysage rappelant l'activité dominante de la commune**, tournant autour de l'élevage des ovins, de la production de lait et du fromage « Roquefort », sans pour autant oublier l'aspect touristique avec le village de Lincou en pleine vallée du Tarn, rivière offrant loisirs nautiques, pêche et randonnée et avec un petit **clin d'œil au scribe Pierre PRION** et à la préhistoire.



Plusieurs artistes en peinture décorative ont été consultés afin qu'ils nous proposent différentes conceptions graphiques, se rapprochant de notre souhait.

L'esquisse de l'artiste de rue Patrick **COMMECY** (société **A-FRESCO**) a fait l'unanimité auprès du Conseil Municipal.

La réalisation de cette fresque s'élève à **22 600 hors taxe**, subventionnée à hauteur de **60 %**.

Sa particularité, c'est qu'elle a été réalisée en atelier **sur un support « type toile »** qui a été **encollé ensuite sur la totalité du pignon**, assurant une garantie de performance et une meilleure résistance aux conditions climatiques.

Cette fresque en trompe l'œil est d'un **réalisme à s'y méprendre** et est un moyen de communication considérable tout en apportant sa contribution à l'amélioration esthétique du centre-ville de REQUISTA. Elle crée également un événement humain dans le bourg, la Municipalité étant désireuse de pérenniser une image et une mémoire par le biais de ce trompe l'œil.



"Le pont de Lincou". Réquista. Fresque de 150 m<sup>2</sup>.

A.FRESCO

## 2/ BALAYEUSE



Avant l'été, la municipalité a fait l'acquisition d'un **porte-outil multifonctions pour assurer divers travaux de nettoyage, d'entretien et de désherbage** des rues, places, hameaux, trottoirs et autres. Ce dernier outil vient ainsi remplacer une balayeuse de voirie, très vétuste, qui devenait obsolète et inappropriée.

## 3/ PLAINE DES SPORTS

La commune de REQUISTA s'est fixée l'objectif « **zéro phyto** » pour l'entretien des espaces publics, en engageant des démarches de gestion différenciée des espaces verts et publics et en repensant notre manière d'entretenir ces espaces **sans utiliser de produits phytosanitaires**.

Les différents chemins bordant et traversant le site de la « Plaine des Sports » ont été ainsi **recouverts d'un enrobé**, évitant le désherbage et arrêtant ainsi l'usage de produits désherbants.



## 4/ ESPACE POUBELLE



De concert avec la Communauté de Communes du Réquistanais, **les services techniques de la Mairie** ont aménagé les plus grands « espaces poubelle » dans l'agglomération de REQUISTA. Aussi, les différentes plateformes ont été **habillées en rondins de bois**, dissimulant les bacs de tris et les empêchant de se renverser lors de coups de vent.

## 5/ COLUMBARIUM

Au printemps 2017, un nouveau **columbarium de 12 cases** (avec possibilité d'extension) a été réalisé au cimetière de Réquista, ceci afin de répondre aux demandes de la population, le précédent n'offrant plus de place disponible. Le coût de ce projet a été réalisé pour un montant de **6324 TTC**.



Ce nouveau columbarium a nécessité une réactualisation du tarif des cases fixé à **650.00 €**. Cette décision a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La concession est acquise à **perpétuité**.

## 6/ ZÉRO-PHYTO

La Commune de Réquista s'est engagée dans l'opération **ZERO PHYTO en janvier 2017** en concertation avec le **Syndicat Mixte du Bassin du Viaur**, qui a réalisé une étude et élaboré des plans d'actions afin de mieux appréhender la mise en place de cette opération.

**Ce n'est pas un choix mais une obligation**, en application de la loi Labbé n° 2014-110 visant à mieux encadrer **l'utilisation des produits phytosanitaires** sur le territoire national.

Il s'agit d'un défi à relever en concertation avec tous les acteurs de terrain : la **collectivité** (Mairie) bien sûr, mais aussi, **l'ensemble de la population** doit être sensibilisé aux risques de l'utilisation des pesticides pour la santé. **Cette démarche sera alors plus efficace et mieux comprise.**



**Chaque administré** doit se sentir concerné, la collectivité ne peut pas porter à elle seule toute la responsabilité.

**Ce sera donc un travail de longue haleine !**

Certaines mesures ont été mises en place par l'équipe technique notamment grâce à **l'achat d'une balayeuse performante** et adaptée au nettoyage des rues, places et trottoirs.

L'ensemble des **cimetières** de la commune sont aussi concernés par cette opération. Des nettoyages réguliers par l'équipe technique seront faits, néanmoins **chaque propriétaire de monuments funéraires** doit se sentir responsable de l'entretien de celui-ci (arracher les herbes, enlever les pots de fleurs secs...) afin que ces lieux restent propres.

Les services municipaux entretiennent au quotidien les salles, les bâtiments communaux, les voies publiques et les espaces verts. **Garder notre village propre** et préserver notre cadre de vie est l'affaire de tous...

La volonté municipale s'inscrit dans cette démarche écologique, il tient donc à **chacun de nous** par des gestes simples au quotidien de préserver notre environnement et notre qualité de vie .

**Enlever les mauvaises herbes devant chez soi, c'est comme déneiger son trottoir l'hiver ou ramasser un papier sur la voie publique, ce sont des gestes « citoyen » à faire.**

## 7/ FLEURISSEMENT ET ILLUMINATIONS DE NOËL

Comme les années précédentes, **le bourg de Réquista et les villages ont été fleuris** cet été ainsi qu'à l'automne afin de rendre Réquista plus agréable à vivre.

Avec l'arrivée des **fêtes de fin d'année**, Réquista et ses villages se sont à nouveau illuminés et brillent avec de belles décorations et des bosquets de sapins.

**La magie de Noël opère toujours !**



# COMMISSION ÉCOLE

## 1/ RYTHMES SCOLAIRES

Le Gouvernement a laissé le choix aux municipalités de **modifier les rythmes scolaires** dans les écoles publiques. Nous avons préféré laisser ce **choix aux parents d'élèves**, que nous avons consultés par le biais d'un questionnaire.

Une très grande majorité a choisi le retour à la semaine des **4 jours**.

Après consultation du Conseil d'Ecole cette formule a donc été retenue.

Les cours du **mercredi matin** ont ainsi été **supprimés** à partir de la rentrée de septembre 2017.



## 2/ SÉCURISATION

La **sécurisation des écoles** est une priorité nationale. Elle se renforce grâce à un investissement continu des collectivités locales et un appui de l'Etat.



La municipalité a ainsi décidé de **renforcer l'accès** et les abords de l'école maternelle et de l'école élémentaire publique. La **clôture**, devenue vétuste, a été changée par un grillage rigide plus haut.

**Des gâches électriques** ont été installées aux deux portillons ainsi que des **visiophones**, permettant aux enseignants de contrôler les accès à ce groupe scolaire à partir des moniteurs intérieurs.

Le coût de ces travaux s'élève à **14 000 € HT**, subventionnés à hauteur de **40 %** par l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux.

## DECHARGES SAUVAGES

La Gendarmerie nous a fait part d'une recrudescence de décharges sauvages sur la commune. La municipalité rappelle qu'une déchèterie est à la disposition de la population.

Toute décharge illégale fait l'objet d'une enquête. Ces faits sont répréhensibles d'une amende et sont régis par les textes suivants :

*Loi n°75-633 du 15 juillet 1975. Circulaire n° 85-02 du 4 janvier 1985.*

*Articles R.632-1, R.635-8 et R.644-2 du nouveau code pénal.*

*Décret n°79-981 du 21 novembre 1979*

*Articles L.232-2 et L.238-1 du code pénal.*

*Loi n°76-663 du 19 juillet 1976.*



CINÉMA : Du lundi au vendredi à 20h30 et le dimanche à 17h00

MARCHÉS : Tous les lundis matin Marché Ovin  
Petit marché le samedi matin.

**Janvier : Jusqu'au 15** : « Et si nous voyageons à travers les livres en Amérique Latine » à la médiathèque  
**11** : Foire  
**13** : Quine de la société de chasse SJCL - Sansolles  
**14** : Exposition organisée par Culture et Art en Ségala - salle de spectacles  
**20** : Concert du CRAC - salle de spectacles

**Février** : **8** : Foire  
**10** : Bal d'hiver organisé par le Comité d'Organisation de la Fête de la Musique Réquista (COFMR) - salle de spectacles - contact : 06 87 25 82 47  
**18** : Thé dansant organisé par le Sport Quilles Réquistanais de 16h à 24h - salle de spectacles - restauration sur place - contact : 05 65 46 19 45  
**21** : Carnaval organisé par l'Office de Tourisme - salle de spectacles - contact : 05 65 46 11 79  
**25** : Quine du club des aînés - salle de spectacle

**Mars** : **8** : Foire  
**9** : Concert de musique irlandaise - organisé par le CRAC - salle de spectacles  
**16** : Quine de l'école Saint-Joseph et du collège Saint-Louis - salle de spectacle  
**24 et 25** : Pétanque - finale départementale tripléte promotion - marché ovin - contact : 06 74 87 86 55

**Avril** : **8** : Concours d'accordéon - salle de spectacles  
**8** : Lincou - randonnée pédestre La Lincounaise - contact : 05 65 46 10 72  
**12** : Foire  
**15** : Thé dansant organisé par le Sport Quilles Réquistanais de 16h à 24h - salle de spectacles - restauration sur place - contact : 05 65 46 19 45  
**21** : Concert du CRAC - salle de spectacles

**Mai** : **10** : Foire  
**19** : Concert de jazz - organisé par le CRAC - salle de spectacles

**Juin** : **3** : Fête de la brebis - contact : 05 65 74 57 03  
**14** : Foire  
**15 et 16** : Gala de danse - salle de spectacles  
**17** : Fête de la musique - centre-ville - organisée par le Comité d'Organisation de la Fête de la Musique Réquista (COFMR) - contact : 06 87 25 82 47

Tous les 3ème dimanches de chaque mois: randonnées pédestres organisées par le Club Rando du Réquistanais (05 65 46 11 79).

Une exposition est organisée tous les mois dans la salle d'accueil de l'Office de Tourisme.

A la médiathèque, le 3ème samedi du mois de 10h à 12h : lectures de comtes pour enfants et le 4ème vendredi du mois de 18h à 19h : grignotage littéraire (05 65 46 14 76).

Ces renseignements sont donnés à titre indicatif et n'engagent en aucun cas la responsabilité de l'Office de Tourisme du Réquistanais.

## Mairie

### Accueil-Secrétariat

BP n°12 - 12170 REQUISTA  
05 65 74 02 39 - fax : 05 65 42 12 98  
mairie.requista@orange.fr  
[www.requista.fr](http://www.requista.fr)

Accueil du public du lundi au vendredi  
8 h à 12 h - 14 h à 17 h

\*\*\*\*\*

### Permanences en Mairie

*Sur rendez-vous uniquement*  
- M. le Maire Michel CAUSSE :  
Le mardi matin  
- Les adjoints : tous les matins de  
10h à 11h30

## Résidence J.B. DELFAU

64, av d'Albi - 12170 REQUISTA  
05 65 46 19 10

## Communauté de Communes et SPANC du Réquistanais

2, place Prosper Boissonnade - 12170 REQUISTA  
05 65 74 57 00

\*\*\*\*\*

### Déchèterie du Réquistanais

05 65 42 85 53  
Du lundi au vendredi : 14h00 - 17h30  
Samedi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

\*\*\*\*\*

### Centre de Loisirs Arc-en-ciel

05 65 46 17 98

### Multi Accueil -

### Relais Assistantes Maternelles

05 65 46 11 78

\*\*\*\*\*

### Piscine du Réquistanais

05 65 46 19 05  
ouverte de 14h00 à 19h30 (été)

\*\*\*\*\*

### Office de Tourisme du Réquistanais

05 65 46 11 79  
info.requista@roquefort.com  
[www.ot-requistanais.com](http://www.ot-requistanais.com)

\*\*\*\*\*

### Médiathèque Intercommunale

05 65 46 14 76

## S.I.A.E.P. des Rives du Tarn

05 65 46 11 99

\*\*\*\*\*

**D.D.T. permis** 05 65 75 78 05

\*\*\*\*\*

**Trésorerie** 05 65 74 02 60

\*\*\*\*\*

**La Poste** 3631

\*\*\*\*\*

**Gendarmerie** 05 65 74 58 25